



# L'ASSAINISSEMENT ET VOUS



Reconquête de la qualité de l'eau

Dour hon douar  
Jaudy-Guindy-Bizien

# L'EAU USEE EN 5 QUESTIONS

1



**Où vont nos eaux usées ?**

Chaque jour nous produisons des eaux usées. Elles sont issues de la vaisselle, de la douche, de la lessive ou des WC. On les appelle les eaux usées domestiques. Mais vous êtes-vous souciés de leur destination ? Ces eaux, après usage, sont polluées et ne sont bien sûr pas rejetées en l'état dans la nature. Auparavant, elles doivent être épurées (ou nettoyées). Cette action d'épuration s'appelle l'assainissement.

2



**Pourquoi assainir nos eaux usées ?**

Nos ressources en eau ne sont pas inépuisables et sont très fragiles. Si nous rejetons dans le milieu naturel nos eaux usées, elles viendraient polluer nos réserves d'eau (rivières, nappes souterraines). Avec à la clé de vrais risques de pénurie ou des coûts de traitement de nos réserves d'eau encore plus élevés. Traiter nos eaux usées avant de les rejeter, c'est vital ! Grâce à l'assainissement nos rivières ne se transforment pas en égouts, notre eau de baignade reste saine et les activités aquatiques peuvent se développer.

3



**Quelles quantité d'eau usée produisons-nous ?**

Nous produisons chaque jour environ 150 l d'eaux usées contenant bactéries, germes, matières organiques. Vous comprenez l'ampleur du travail à réaliser en matière d'assainissement.

2

4

## Depuis quand traite-t-on les eaux usées ?

Il y a trente ans la plupart des eaux usées étaient encore rejetées telles quelles dans les cours d'eau. Depuis, pour lutter contre la détérioration de la qualité des eaux superficielles, il y a obligation, pour chacun de nous de relier notre habitation à un système d'assainissement.

5

## Quelles sont nos obligations ?

En cas de dysfonctionnement ou d'absence de dispositif d'assainissement, notre responsabilité de propriétaire est directement engagée et nous pouvons être sanctionnés.

### Pour l'assainissement deux solutions existent :

- > *Votre habitation n'est pas en situation d'être raccordée à un réseau d'égouts. Vous devez opter pour un système d'assainissement individuel (voir page 4).*
- > *Votre habitation est desservie par un réseau d'égouts. Vous devez vous y raccorder.*  
*Dans ce cas, vos eaux usées sont collectées pour être traitées collectivement dans une station d'épuration.*  
*C'est l'assainissement collectif.*

REPERE

## 2005 de nouvelles obligations !

La loi oblige les communes à réaliser, d'ici 2005, une étude de zonage pour l'assainissement. C'est-à-dire qu'elles doivent redéfinir les zones raccordées à l'égout en fonction de l'évolution de l'habitat.

MEM'EAUX

Ne pas confondre "traitement de l'eau" qui consiste à rendre potable l'eau puisée dans nos rivières (ou dans les nappes) et "assainissement des eaux" qui consiste à "nettoyer" les eaux usées avant de les rejeter dans la nature.

3

# L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

## MODE D'EMPLOI

Dans les quartiers, les hameaux, à l'écart du centre de la commune où l'habitat est dispersé, il est souvent trop coûteux de mettre en place un système de collecte de nos eaux usées (égouts). Dans ce cas, un seul dispositif s'offre à vous : **l'assainissement individuel**. Ce dispositif comprend un système de collecte, un système de pré-traitement et un système d'épandage.

### ETAPE N°1

#### La collecte

Les eaux usées produites à différents endroits de la maison doivent d'abord être collectées et converger vers un seul tuyau d'évacuation. **Les eaux de pluies (collectées par vos gouttières...) ne sont pas des eaux usées.** Elles n'entrent pas dans l'installation d'assainissement. A l'intérieur de la maison, les descentes d'eaux usées doivent être prolongées jusqu'au toit pour créer une prise d'air.

### ETAPE N°2

#### Le pré-traitement

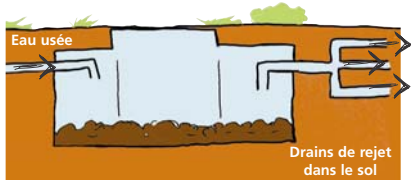
Les eaux collectées sont dirigées vers une fosse appelée **fosse toutes eaux** ou fosse septique. Là, les eaux usées vont perdre les particules solides et les graisses qu'elles contiennent. Ces particules se déposent au fond de la fosse. C'est pourquoi, il convient de la vidanger régulièrement.

### ETAPE N°3

#### Le traitement et l'évacuation

**En sortie de fosse, les eaux sont débarrassées des particules** les plus indésirables mais sont encore "sales". Le traitement doit donc continuer. Ce nettoyage est obtenu par infiltration des eaux dans le sol ou dans un massif de sable (selon le type de sol). Là, les micro-organismes naturels jouent le rôle de "nettoyeurs". Les eaux ainsi traitées se dispersent ensuite par écoulement dans le sol.

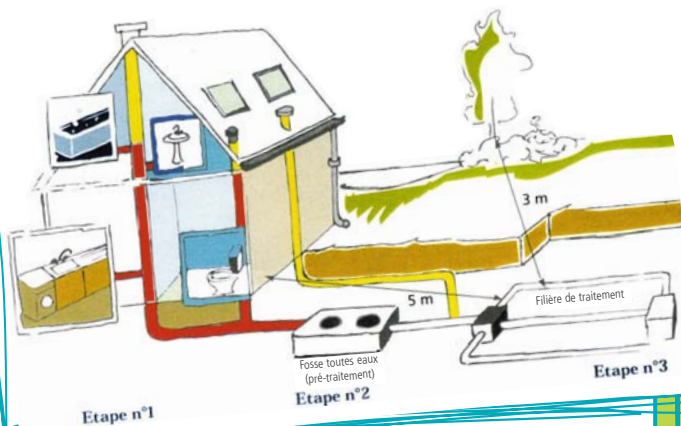
## le fonctionnement d'une fosse toutes eaux



## MEM'EAUX

Une fosse septique est différente d'une fosse toutes eaux. La fosse toutes eaux collecte toutes les eaux usées de la maison alors que la fosse septique ne collecte que l'eau des WC. Celle-ci doit être associée à un bac dégraisseur pour les autres eaux. Aujourd'hui, on n'installe quasiment plus de fosse septique.

## L'assainissement individuel



# ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL EN QUELQUES MOTS

## Commune

C'est notre commune qui détermine si notre zone d'habitation relève de l'assainissement individuel ou collectif. Renseignez-vous !

## Contrôle

Les communes vont mettre en place avant fin 2005, un service de contrôle des installations d'assainissement individuel. Il sera chargé de vérifier régulièrement l'état et l'entretien de votre installation. Les propriétaires d'installations en mauvais état devront les entretenir ou les modifier.

## Entretien

**La fosse** toutes eaux de votre installation **doit être vidangée** tous les trois ans (quatre ans au maximum) par une entreprise spécialisée. Pensez à laisser facilement accessibles les tampons d'accès de votre fosse.

## Terrain

Pour que votre dispositif fonctionne, **la solution d'épandage** (étape 3, page précédente) doit être **adaptée aux contraintes de votre terrain** : pente, perméabilité du sol, présence de points d'eaux... Faites-vous conseiller par un professionnel !

## Volume

**La taille de votre fosse** toutes eaux doit être adaptée à **la taille de votre habitation**. Comptez 3 m<sup>3</sup> pour 5 pièces, 4 m<sup>3</sup> pour 6 pièces, 5m<sup>3</sup> pour 7 pièces (pièces = nombre de chambres + 2).



# L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF MODE D'EMPLOI

Si un **réseau de collecte** des eaux usées (égouts) passe ou vient à passer dans **notre quartier** ou dans notre rue **nous devons nous y raccorder dans un délai de deux ans...** même si nous venons d'installer un système individuel "flambant neuf". Le Code de la Santé publique est intransigeant. Il précise aussi que "tous les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du réseau sont à la charge du propriétaire". Ce réseau collecte nos eaux usées pour les acheminer vers le site d'épuration (station ou lagunage) de votre commune. Arrivées sur place, nos eaux vivent un traitement de choc avant leur sortie en rivière.

## ETAPE N°1 Le pré-traitement

Une étape en trois temps : dégrillage, dessablage, déshuilage pour retirer les plus gros déchets et les graisses.

## ETAPE N°2 La décantation

Elle permet de retenir 70 % à 90 % des matières en suspension par dépôt des particules en fond de bassin en laissant l'eau "au repos" et en favorisant la coagulation des résidus par injection d'additifs.

## ETAPE N°3 L'aération

L'eau passe ensuite dans des bassins d'aération où les micro-organismes naturellement présents dans l'eau et l'air se chargent du travail.

## ETAPE N°4 La clarification

Une dernière décantation pour récupérer les résidus issus de l'intervention des micro-organismes.

## ETAPE N°5 Le rejet en rivière

## ETAPE N°6 Le traitement des boues

Le traitement de 10 m<sup>3</sup> d'eaux usées (soit deux mois de production d'eaux usées pour une habitation) produit 4 kg de boues. Ces boues sont ensuite séchées pour être valorisées en agriculture ou incinérées.

# L'assainissement collectif



## Le fonctionnement d'une station d'épuration



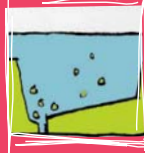
Arrivée  
des eaux usées



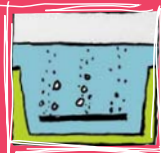
Dégrillage



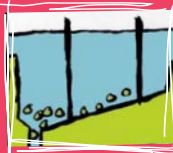
Dessablage  
déhuilage



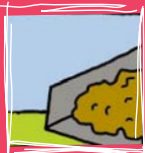
Décantation  
primaire



Bassin  
d'aération



Clarification



Stockage  
des boues



Rejet  
en rivière



# L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN QUELQUE MOTS

## Domestique

Le réseau n'est destiné qu'à recevoir des eaux usées domestiques. Les hydrocarbures, acides, huiles... y sont interdits. De même, les rejets de toute activité professionnelle même exercée dans une maison d'habitation doivent faire l'objet d'un traitement particulier si leur composition diffère des eaux usées domestiques.

## Redevance

Question coût, que l'on dépende d'un réseau collectif ou d'un système individuel nous prenons en charge le coût de l'assainissement. Dans le premier cas, via une taxe de raccordement au réseau, une redevance versée à notre commune et une facturation annuelle en fonction des mètres cubes consommés. Dans le second, en finançant l'installation du système.

## Industriel

Les entreprises rejetant des eaux usées chargées de particules différentes des eaux domestiques doivent mettre en place un système de traitement préalable avant de les rejeter dans le réseau public.

## Pluies

Elles vont être en effet de plus en plus collectées séparément des eaux usées pour être traitées. Elles sont susceptibles de se charger d'impuretés au contact du sol et d'être une cause supplémentaire de pollution. On parle alors de réseau séparatif.




## MEM'EAUX

Il existe d'autres systèmes d'épuration comme le lagunage ou le système semi-collectif (fosse toutes eaux commune à plusieurs habitations) dans les petits bourgs.

# LES BONS GESTES POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Que nous possédions une installation individuelle ou que nous soyons raccordés à un réseau collectif, chacun de nous, en respectant des **gestes simples**, peut participer à l'effort de **dépollution des eaux usées**. Le non respect de ces conseils réduit l'efficacité de ces systèmes et peut bloquer le fonctionnement d'un système individuel.



## Ne pas jeter des produits polluants dans les éviers,

les toilettes ou les regards d'évacuation

En particulier,

- **les médicaments périmés** ou entamés.  
Des circuits de collecte de médicaments existent souvent.  
Renseignez-vous auprès de votre pharmacien,
- **les restes de désherbants** ou d'engrais utilisés pour le jardinage,
- les produits contre les rongeurs (rats, souris) ou contre les limaces...
- les insecticides domestiques et les produits pour protéger les bois des insectes...

- les huiles de vidange neuves ou usées,
- les hydrocarbures, essence à détacher, essence de térébenthine...,
- les fonds de pots de peinture, de produits pour vernir les bois...



## Evacuer l'eau de pluie des gouttières

de la maison dans les collecteurs d'eaux pluviales pour éviter la saturation des stations d'épuration en cas de fortes pluies.



### MEM'EAUX

Votre déchetterie accepte (en petites quantités) un grand nombre de produits toxiques. Pensez-y ! C'est une solution simple, pratique et respectueuse de l'environnement.



Pour toute information  
sur l'assainissement,  
contactez la mairie  
de votre commune.



Dour hon douar  
Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien  
Syndicat d'eau du Trégor  
2, route de Kabatous  
22660 TRÉLÉVERN  
Téléphone : 02 96 15 19 19 - Télécopie : 02 96 15 19 20  
e.mail : [dour-hon-douar@jaudy-guindy-bizien.org](mailto:dour-hon-douar@jaudy-guindy-bizien.org)

Cible Marketing - 02 96 68 43 43

